



VILLE D'OTTAWA

AVIS DE DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE

Conformément à l'alinéa 34 (10,7) (a) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à l'article 3. (1) du *Règlement de l'Ontario 545/06*, veuillez noter que la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de la Ville d'Ottawa étudie actuellement une proposition de modification du Règlement de zonage.

TERRAINS VISÉS PAR LA PROPOSITION

La proposition de modification au Règlement de zonage touche tous les terrains de catégorie R1, R2, R3 ou R4 situés dans la zone urbaine se trouvant à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

OBJET ET EFFET DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

Il s'agit de la rediffusion d'une modification au Règlement de zonage proposée par la Ville afin de réglementer les aménagements intercalaires de faible hauteur à l'intérieur de la Ceinture de verdure, lesquels sont visés par la réglementation sur les aménagements intercalaires des phases 1 (quartiers établis) et 2.

Le 14 mai 2020, le Comité de l'urbanisme s'est penché sur une version antérieure de ladite réglementation. La modification a toutefois été reportée jusqu'à ce que les intervenants concernés soient consultés de nouveau. La modification révisée a été reformulée pour en faciliter l'application, mais elle est sensiblement identique à la version précédente en ce qui concerne l'effet escompté.

La modification proposée a des répercussions sur un certain nombre de règlements relatifs aux aménagements intercalaires en milieu urbain, plus particulièrement l'établissement d'une aire paysagée minimale de cour avant agrégée et l'application de largeurs maximales d'entrée de cour à toutes les propriétés situées à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Dans le cadre de la zone sous-jacente de quartiers établis, elle propose également des changements au processus d'analyse des caractéristiques du paysage de rue, qui est requis pour les nouveaux aménagements intercalaires.

DEMANDES D'AMÉNAGEMENT CONNEXES

S.O.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour en savoir plus à ce sujet, notamment à propos de la préservation de vos droits d'appel, veuillez communiquer avec :

David Wise

Urbaniste

Unité du zonage et de l'interprétation

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 13877

Télécopieur :613-580-2576

infill@ottawa.ca

On peut également obtenir plus d'information sur le site ottawa.ca/demdam.

COMMENTAIRES À DÉPOSER

La Ville d'Ottawa souhaite prendre connaissance de vos commentaires sur cette proposition. Veuillez faire parvenir vos commentaires à l'urbaniste susmentionné par courrier, téléphone, télécopie ou courriel ou les soumettre par l'intermédiaire du site Ottawa.ca/demdam d'ici le **1 septembre 2020**. L'évaluation de la proposition tiendra compte des commentaires qui nous seront adressés.

Fait à la ville d'Ottawa ce JJ^e jour d'aoûtAugust2020.